

CADRE GENERAL

La liste des médicaments non remboursables par l'INAMI pris en charge par les CPAS de la Conférence des 19 CPAS de la Région de Bruxelles est établie en suivant ce cadre général dressé par la Commission des Médicaments.

Attention : Les changements de CNK, de conditionnement, de nom, les nouveaux dosages et les nouveaux génériques de produits admis ne sont pris en charge qu'au moment où ils figurent sur la liste.

Chaque changement peut être proposé aux personnes mandatées à adapter la liste via l'adresse mail suivante : med@brulocalis.brussels

NOUVEAU

Le nombre de médicaments temporairement indisponibles augmente sans cesse. Les indisponibilités peuvent être consultées sur le site de PharmaStatut de l'AFMPS. Lorsque cela concerne des spécialités inscrites sur la liste D, nous demandons aux pharmaciens, de délivrer prioritairement des génériques ou des spécialités ayant le statut « moins cher sur le marché ». Dans le cas, où aucun médicament générique n'est disponible, le pharmacien est autorisé à substituer par un médicament plus cher afin d'aider le patient dans l'urgence. Ceci doit rester exceptionnel, et ne concerner que des indisponibilités reprises sur le site de PharmaStatut.

Le cadre général suit les chapitres du « Répertoire commenté des médicaments » du Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (www.cbip.be). Quelques produits admis hors compendium sont également mentionnés sous ces chapitres.

Outre les suggestions de prescriptions magistrales reprises au chapitre 4, nous avons également été attentifs à ajouter les alternatives remboursées par l'INAMI (magistrales, spécialités "Bf" remboursées moyennant attestation du médecin-conseil) dans le cadre général. Rappelons dans ce cadre, que l'intervention des CPAS dans les frais des patients est résiduaire par rapport à l'INAMI. Il faut favoriser les spécialités et magistrales remboursées par l'INAMI dans la mesure du possible et être attentif à la demande d'attestation nécessaire à cet effet. Dans la liste, une colonne "Bf" donne cette information.

HYPOTENSION

- *Admis* : EFFORTIL.
- *Pas admis* : EIPEN : soumis au réquisitoire du CPAS qui doit être renouvelé régulièrement car à péremption courte

TROUBLES VASCULAIRES

- *Admis* : Cinnarizine génériques, toute forme et dosage, et Piracétam génériques toute forme et dosage.

SUBSTANCES VENOTROPES ET CAPILLAROTROPES

- *Admis* : VEINOFYTOL 40 et 98 capsules. REPARIL 100 comprimés
- *Ajouté* : DAFLON 30comp.

HEMOSTATIQUES

- *Admis* : DICYNONE toute forme et dosage.

ANTIACIDES

- *Admis* : GAVISCON suspension bébé goût banane et RIOPAN 20 sachets (petite boîte seulement).
- *Supprimé* : MAGLID et RIOPAN suspension

SPASMOLYTIQUES

- *Admis* : BUSCOPAN 10mg toute forme et TEMPOCOL.
- *Ajouté* : BUSCOPAN 20mg

PATHOLOGIE DU FOI

- *Supprimé* : CANTABILINE, car hors marché.

ANTIEMETIQUES

DOMPERIDONE

- *Admis* : Dompéridone génériques tout forme et tout dosage (maximum 30 comprimés) ainsi que ZILIUM, ANTIMETIL, R-CALM et LITICAN comprimés

Attention LITICAN indisponible jusque MARS 2023

- *Supprimé* : MOTILIUM suppo et sirop enfant ainsi que OROPERIDYS, car hors marché
- *Pas admis* : MOTILIUM INSTANT, MOTILIUM comprimés, Dompéridone génériques grandes boites (plus de 30 comprimés) ainsi que les comprimés orodispersibles

! Nous portons l'attention sur le fait que le Litican comprimés est remboursé en Bf pour les conditions suivantes :

- *le traitement symptomatique des nausées et vomissements survenant lors de la prise des médicaments antitumoraux émétisants, lors de la radiothérapie ainsi que dans les cas où la relation entre ces nausées et vomissements et une anesthésie générale ou une intervention chirurgicale est établie.*
- *le traitement symptomatique des nausées et vomissements dans la maladie cancéreuse avancée (soins palliatifs).*
- *le traitement symptomatique :*
 - *des nausées et vomissements séquellaires d'une œsophagectomie subtotale ou totale;*
 - *des nausées et vomissements chez des patients atteints du syndrome d'immunodéficience acquise.*

ANTIEMETIQUE PENDANT LA GROSSESE

- *Ajouté* : NAVALIT (cfr. CBIP la doxylamine et pyridoxine est une option dans la prise en charge des nausées et vomissements pendant la grossesse).

METOCLOPRAMIDE

- *Admis* : PRIMPERAN sirop adultes
- *Supprimé* : PRIMPERAM suppo adulte et comprimé car hors commerce ; il n'existe plus de métoclopramide génériques

! Nous portons l'attention sur le fait que certaines spécialités à base de métoclopramide sont remboursées sous Bf pour les conditions suivantes :

- *le traitement symptomatique des nausées et vomissements survenant lors de la prise des médicaments antitumoraux émétisants, lors de la radiothérapie ainsi que dans les cas où la relation entre ces nausées et vomissements et une anesthésie générale ou une intervention chirurgicale est établie.*
- *le traitement symptomatique des nausées et vomissements dans la maladie cancéreuse avancée (soins palliatifs).*
- *le traitement symptomatique OU des nausées et vomissements séquellaires d'une œsophagectomie subtotale ou totale OU des nausées et vomissements chez des patients atteints du syndrome d'immunodéficience acquise.*

LAXATIFS

- **Admis :**
 - COLOFIBER, NORMACOL, SPAGULAX et SPAGULAX M, y compris les formes monodoses.
 - Lactulose génériques y compris les formes monodoses.
 - KLEAN-PREP, MOVIPREP, ENDOPEG, ENDOFALK, COLOFORT, PICOPREP, CITRAFLEET
 - CURAPEG JUNIOR et ADULTE, LAXIDO JUNIOR et ADULTE, MACROGOL génériques, MOVOLAX, MOLAXOLE et CLEEN PHOSPHOSODA.
 - Bisacodyl génériques toute forme et tout dosage, ainsi que DULCOLAX BISACODYL en suppos seulement. FRUCTINES (picosulfate).
 - CLEEN ENEMA et MICROLAX 4 tubes, laxatifs à usage rectal.
 - SUPPOS GLYCERINE ADULTE, ENFANTS, BEBE 10 suppos maximum, des LABORATOIRES LAMBO, KELA (cfr. CBIP).
- **Ajouté :** PLENVU, EZICLEN, LAVEMENT AU PHOSPHATE, LAXAVIT (boîte de 3), LAXOBERON
- **Pas admis :** MOVICOL adulte et junior, DULCOLAX PICOSULFATE et DULCOLAX BISACODYL en comprimés (en faveur des génériques), DUPHALAC, LANSOYL, FORLAX.
- **Supprimé :** PREPACOL, WYLAXINE car hors marché

ANTIDIARRHEIQUES

- *Admis :*
 - Lopéramide génériques, maximum 20 comprimés.
 - TIORFIX junior et bébé
 - O.R.S Protectis, GASTROLYTE et SOPARYX.
 - NORIT capsules et comprimés, NORIT CARBOMIX.

- *Supprimé :* BAREXAL (usage fréquent en pédiatrie) et O.R.S (ORISEL) car hors marché

- *Pas admis :*
 - ENTEROL et tous les probiotiques, pour manque de preuve scientifique d'efficacité.
 - IMODIUM n'est pas admis en faveur des génériques.

! Nous portons l'attention sur le fait que les grands conditionnements à base de lopéramide sont remboursés sous Bf pour les conditions suivantes :

- *traitement des diarrhées chroniques chez les patients atteints du syndrome d'immunodéficience acquise.*
- *pour le traitement de la maladie de Crohn, de la recto-colite ulcéreuse ou de l'entérite radique*
- *pour corriger les troubles du transit résultant d'une gastrectomie, d'une résection du grêle, d'une colectomie, d'une vagotomie avec dumping syndrome ou d'une pancréatectomie;*
- *chez les patients ayant subi une intervention ayant entraîné la réalisation d'une iléostomie ou d'une colostomie.*

TRAITEMENT DES HEMORROIDES

- *Admis* : La crème sur base d'ISOSORBIDE DINITRATE FTM est prise en charge (même si elle n'est pas remboursée par l'INAMI), maximum 50g et facturée sur base des honoraires et prix de l'INAMI.
- *Ajouté* : TRIANAL crème, TRIANAL suppo pour les cas où une préparation magistrale n'est pas possible (urgence, ...). Traitement oral DAFLON 30 compr.
- *Donner préférence aux préparations magistrales*
- *Supprimé* : ANUSOL suppositoires
- *Pas admis* : SCHERIPROCT pommade en faveur des préparations magistrales.

! Pour votre information, voici quelques exemples de magistrales remboursées par l'INAMI :

- R/ Collargol Suppositoires à 150 mg FTM
dt/ x suppositoires (max 20)

R		
/	Collargol	150 mg
	Glycérol	75 mg
	Eau purifiée	75 mg
	Glycérides hémi-synthétiques avec polysorbate q.s.	1 Suppositoire
	pf	*

- R/ Crème lipophile à 0,5 % d'hydrocortisone acétate et à 2 % de lidocaïne chlorhydrate FTM
dt/ x grammes

R		
/	Hydrocortisone acétate	0,25
		g
	Lidocaïne chlorhydrate	1,00
		g
	Vaseline au sesquioléate de sorbitan hydratée q.s.	50 g
	ad	

SYSTEME URO-GENITAL

- *Admis* : Tamsulosine génériques (sauf Yamanouchi) toute forme et tout dosage, RANOMAX, PROSTA-URGENIN et VOGEL PROSTAFORCE
- *Ajouté* : PROSTASERENE, Dutasteride, Combinaison tamsulosine/dutasteride (prix équivalent au tamsulosine mono), les génériques les moins chers.
- *Supprimé* : URGENIN car hors marché

- *Pas admis* :
 - TAMSULOSINE YAMANOUCI et OMIC en raison du prix.
 - COMBODART et VESOMNI, qui sont soumis au réquisitoire du CPAS.

ANTITUSSIFS, MUCOLYTIQUES ET EXPECTORANTS

LES ANTITUSSIFS NARCOTIQUES

- *Admis* : PARACODINE comprimés et sirop seulement.

LES ANTITUSSIFS NON NARCOTIQUES

En raison des nouvelles recommandations (cfr ci-dessous), nous supprimons les sirops en formulation pour enfants. Pour le reste nous n'acceptons que les molécules dextrométhorphane, noscapine et clopérasatine, en privilégiant les sirops sans sucre et les moins onéreux. Pour les enfants, il reste le Stodal si vraiment il faut un sirop. Nous ajoutons tout de même le sirop Thymoseptine et Levotuss, pour les cas où la dextrométhorphane et la codéine sont contre-indiqués.

- *Admis* : seulement DEXTROMETHORPHANE TEVA sirop, NOSCAMEREPRINE, SEKIN et LYSSOTUSSIL comprimés et sirop, ainsi que STODAL, THYMOSEPTINE 150 ml et LEVOTUSS
- *Ajouté* : ZIRORPHAN, TOULARYNX DEXTRO FORTE 15 mg/5ml 160 ml sur prescription médicale, TOULARYNX THYM, TOULAKIDS et NOSCAFLEX comp.
- *Pas admis* : BALSOCLEASE ANTITUSSIVUM, BRONCHOSDAL DEXTROMETHORPHANE, DEXIR, EUPHON, NOSCAFLEX, TUSSO RHINATHIOL, VICKS VAPOSYRUP ANTITUSSIF.
- *Supprimé* : TOUX-SAN sirop adulte, BALSOCLEASE DEXTROMETHORPHANE sirop sans sucre, car hors marché

Pour information, voici les recommandations du CBIP concernant les antitussifs chez l'enfant :

- *Les antitussifs sont contre-indiqués chez les enfants de moins de 6 ans, et sont à déconseiller chez les enfants âgés de 6 à 12 ans [voir Folia de mars 2013].*
- *Pour les enfants plus âgés, il revient au médecin de décider, mais vu le manque de données solides et le risque d'effets indésirables graves, il ne semble pas souhaitable de prescrire des antitussifs.*
- *Il faut informer les parents des enfants qui toussent que le traitement antitussif peut masquer les signes d'alarme d'une pneumonie ou d'autres complications graves.*
- *L'extrapolation des doses adultes aux enfants n'est pas étayée, et des études de dosages spécifiques à l'enfant font généralement défaut.*

LES MUCOLYTIQUES

- *Admis* :
 - Acétylcystéine génériques de 200 mg (conditionnements de 30 maximum) et 600 mg en sachets/compr. effervescents (conditionnements de 14 maximum), LYSOX junior et LYSOMUCIL Junior, LYSOMUCIL 600 10 comp.
 - BISOLVON et bromhexine génériques
 - FLUIMUCIL ANTIBIOTIC 1 et 3 AMPOULES, pour aérosolthérapie.
- *Ajouté* :
 - LYSOMUCIL 600 - 10 compr.
- *Pas admis* : MUCO RHINATHIOL sirops, enfants et adultes, LYSOMUCIL (sauf junior 100ml et comprimés à avaler boîte de 10), LYSOX à plus de 100 mg.

LES ASSOCIATIONS

Toutes les associations sont supprimées, car elles sont obsolètes : leur efficacité n'est pas prouvée et le risque d'effets indésirables est accru. L'association d'antitussifs et d'expectorants n'a pas de sens et les suppositoires dits "naturels" qui contiennent des dérivés terpéniques (entre autres eucalyptol, camphre) sont à déconseiller avant l'âge de 12 ans (cfr. CBIP).

MEDICAMENTS UTILISES DANS LES RHINITES ET SINUSITES

FORMES ORALES

- *Admis* : CLARINASE, CLARINASE ONCE DAILY, RHINATHIOL ANTIRHINITIS
- *Pas admis* : SINUTAB.
- *Ajouté* : AERINAZE, CIRBUS
- *Supprimé* : REACTINE PLUS PSEUDOEFEDRINE, car hors marché

FORMES NASALES : SOLUTIONS SALINES

- *Admis* : PHYSIODOSE SERUM PHYSIO (GILBERT), PHYSIOMER soft, MARIMER spray
- *Supprimé*: PHYSIOMER normal, strong jet et sinus (en faveur des alternatives moins chères)
- *Ajouté* : PHYSIOLOGICA 40 amp., PHYSIOLOGICA 50+10 amp., PHYSIOLOGICA ISOTONIQUE, PHYSIOLOGICA HYPER, RHINOSEL 100 ml

FORMES NASALES : VASOCONSTRICTEURS

- *Admis* : XYLOMARIS EG, RHINIVEX, NESIVINE pour enfants et bébés seulement
- *Ajouté* : PHYSIOLOGICA SEPTINASAL (Thym, Cu et glycérol) pour donner une alternative pour bébés et enfants à la place de SOFRAMYCINE
- *Pas admis* : VASOCEDINE, VICKS SINEX, RHINOSPRAY, NASA-RHINATIOL, NASA-SINUTAB, OTRIVINE et SOFRASOLONE pour éviter les associations.
- *Supprimé* : NESIVINE ADULTES en faveur des génériques, XYLOTEVA et SOFRAMYCINE spray et gouttes car hors marché

DIVERS

- *Supprimé* : INHALO-RHINATHIOL inhalation car hors marché.
- *Admis* : MOUCHE BEBE (BELVITA, NUBY, DIFRAX et WOLF)

Pour information, voici les recommandations du CBIP concernant l'usage des vaso-constricteurs chez l'enfant (Folia octobre 2013) :

Il est recommandé en première intention de rincer le nez avec une solution saline, de boire suffisamment d'eau, d'élever la tête du lit, d'éviter les fumées irritantes, et de renouveler et humidifier suffisamment l'air dans la maison. L'éphédrine, la phényléphrine, la naphazoline et la tramazoline à usage nasal sont contre-indiquées chez les enfants de moins de 7 ans en raison de leur marge thérapeutique-toxique étroite [voir Folia de mars 2013]. Chez les bébés et les enfants de moins de 7 ans, lorsqu'un vasoconstricteur s'avère réellement nécessaire, il est recommandé d'utiliser des formes nasales de xylométazoline et d'oxymétazoline, destinées aux bébés ou à l'usage pédiatrique, étant donné qu'avec ces principes actifs, aucun effet indésirable grave n'a été rapporté jusqu'à présent. On s'efforcera en outre d'en limiter l'usage, aussi bien en termes de durée (maximum 5 jours) que de fréquence (par ex. seulement avant le coucher), et l'on veillera à ne pas dépasser la posologie maximale.

ANALGESIQUES ET ANTIPYRETIQUES ET ANTI-INFLAMMATOIRES

PARACETAMOL PUR

- *Admis* :
 - toutes les spécialités à base unique de paracétamol 500 mg et 1g en comprimés, comprimés effervescents ou sachets, conditionnements de maximum 32 comprimés (à l'exception du Dafalgan comprimés et Perdolan comprimés)
 - DAFALGAN suppositoires et la solution pédiatrique, PERDOLAN suppos et sirop, PARACETAMOL Teva sirop pediatrique
- *Pas admis* : DAFALGAN comprimés, LEMSIP et PERDOLAN comprimés et tous les conditionnements de plus de 30 comprimés.

SALICYLES

- *Admis* : les sachets ASPEGIC 500 et 1000
- *Pas admis* : les dosages 100 mg (en faveur d'autres remboursés par l'INAMI) ASPIRINE 100 mg et les formes effervescentes (raison prix), ASPIRINE 500mg EFFERV, SEDERGINE EFFERV.

ASSOCIATIONS PARACÉTAMOL + CODÉINE

- *Supprimé* : PARACOD MYLAN car hors marché
- *Admis* : ALGOCOD effervescent et PARACETAMOL CODEINE TEVA
- *Pas admis* : MS DIRECT

IBUPROFEN

- *Admis* : *Ibuprofen génériques en sirop, en cas d'indisponibilité de génériques* ALGIDRIN, NUROFEN et BRUFEN sirop.
- *Supprimé* : MALAFENE sirop

COLCHICINE : *Admis.*

HYPNOTIQUES, SEDATIFS ET ANXIOLYTIQUES

- *Admis* : tous les génériques, sauf BROMAZEPAM 12 mg et DIAZEPAM 10 mg grand modèle. ZOLPIDEM génériques maximum 30 comprimés. Des autres produits seulement les formes et dosages non disponibles en générique.
- *Pas admis* : les spécialités FLUNITRAZEPAM, LYSANXIA (toute forme et dosage) car il existe en forme générique PRAZEPAM. RIVOTRIL 2 mg petit et grand conditionnement.

VARIA

- *Admis* : RELAXINE dragées, SEDINAL gouttes 30 ml et SEDISTRESS petit conditionnement, SEDISTRESS SLEEP en 200mg et seulement le petit conditionnement.
- *Ajouté* : CIRCADIN et LASEAXAN
- *Pas admis* : SEDINAL gouttes 100ml (seulement 30 ml admis, pour favoriser la préparation magistrale mais avoir une alternative en urgence).

! Pour votre information, voici quelques exemples de magistrales remboursées par l'INAMI :

- *R/ Gouttes sédatives aux teintures d'aubépine et de passiflore FTM*
dt/ x ml

<i>R</i>	<i>Teinture d'aubépine</i>	<i>15,0 g</i>
<i>/</i>	<i>Teinture d'herbe de passiflore</i>	<i>15,0 g</i>

- *R/ Gélules sédatives aux extraits d'aubépine, de passiflore et de valériane FTM*
dt x gélules (maximum 60)

<i>R</i>	<i>Extrait sec de feuille et de fleur</i>	<i>100</i>
<i>/</i>	<i>d'aubépine</i>	<i>mg</i>
	<i>Extrait sec de passiflore</i>	<i>100</i>
		<i>mg</i>
	<i>Extrait sec hydro-alcoolique de valériane</i>	<i>100</i>
		<i>mg</i>
	<i>Excipient diluant A q.s. pf</i>	<i>1</i>
		<i>Gélule</i>

ANTIMIGRAINEUX

- *Admis* : CAFERGOT comprimés et suppos, petits modèles seulement.
- *Ajouté* : ALGOSTASE NF (paracétamol + caféine)

HORMONES SEXUELLES

*La nécessité d'une liberté en matière de planning familial et d'une prévention du SIDA justifie d'autoriser **tous les contraceptifs hormonaux, chimiques ou mécaniques, indépendamment de l'âge de l'usager et toute taille de conditionnement (modèles de 3, 6 et 13 mois)**. Nous reprenons donc sur la liste tous ceux qui ne sont pas remboursés ou qui sont seulement remboursés en catégorie J(eunes) ou BIM.*

Exception : DIANE (pas admis)

ESTRO-PROGESTATIFS À USAGE CONTRACEPTIF

- *Admis* : ANNABELLE, ANNAIS, ARMUNIA 20, ARMUNIA 30, BRADLEY, DAYLETTE, DORIN, DORINELLE, DROSANA, DROSEFFIK, DROSPIBEL, ELEONOR, EVRA PATCHES, FEMODENE, GRACIAL, HARMONETTE, HELEN, LISVY, LOWETTE, MARGOTMYLAN, MARLIESMYLAN, MARVELON, MELIANE, MERCILON, MICROGYNON 20, MICROGYNON 30, MINULET, MIRELLE, NORANELLE, NUVARING, PERYNELLA, QLAIR, SEASONIQUE, STEDIRIL 30, TRINORDIOL, YADERE, YASMINE, YASMINELLE, YAZ, YSHA, ZOELY, ...

PROGESTATIFS À USAGE CONTRACEPTIF

- *Admis* : CERAZETTE, SAYANA, MIRENA, IMPLANON, JAYDESS, LEVOSERT, KYLEENA.

CONTRACEPTION D'URGENCE

- *Admis* : NORLEVO, POSTINOR, ELLAONE, LEVODONNA.

ANTI-ANDROGÈNES (CYPROTÉRONE + ETHINYLESTRADIOL)

- *Pas admis* : DIANE.

MÉNOPAUSE ET SUBSTITUTION HORMONALE

- *Admis* : LIVIAL, HERIA, TIBOLINIA : tout modèle

VARIA:

- *Admis :*
 - Les STERILETS : GYNEFIX, MITHRA.
 - Les PRESERVATIFS : SMILE (Sourire, Touch&Smile, Fun&Smile)
 - Les PESSAIRES PORTEX.
 - DOSTINEX, pour arrêter la montée du lait maternel.
 - CARBERGOLINE TEVA.

- Supprimé : DUREX CLASSIC ET SILVER en faveur des préservatifs SMILE moins onéreux.

MEDICAMENTS ANTIPARASITAIRES

ANTHELMINTIQUES

- *Admis :* VERMOX petit modèle et YOMESAN.

ANTIMALARIA

- *Admis :* LARIAM, ATOVAQUONE/PROGUANIL génériques petits et grands conditionnements
- *Pas Admis :* MALARONE (en raison des génériques)
- *Supprime* PALUDRINE,

ANTIVIRAUX

- *Admis :* Aciclovir génériques à usage oral et ZOVIRAX suspension, ACICLOVIR EG 800mg et 200mg

VACCINS

RECOURIR D'ABORD A LA VACCINATION GRATUITE !

VACCINS ANTI-VIRAUX

- *Admis* : IMOVAX POLIO, ENGERIX-B, FSME IMMUN, HAVRIX et TWINRIX. ROTARIX et ROTATEQ, sans limite d'âge, tout type de conditionnement.
- *Pas admis* : FENDRIX et HB VAXPRO. CERVARIX, GARDASIL car ils sont remboursables pour les filles et garçons de moins de 19 ans.

VACCINS ANTI-GRIPPE

- *Admis* : tous les vaccins influenza remboursables (les tétravalents), sans limite d'âge ou de pathologie : ALPHARIX TETRA, INFLUVAC S, VAXIGRIP TETRA et EFLUELDA
- *Ajouté* : le vaccin influenza remboursable quadrivalent pour les personnes de 60 ans et plus : EFLUELDA

VACCINS ANTI-BACTERIENS

- *Admis* : BOOSTRIX, PREVENAR 13, REVAXIS, TETRAVAC, NEISVAC-C, MENCEVAX, MENVEO. PNEUMOVAX 23 sans limite d'âge et TYPHIM.
- *Ajouté* : BOOSTRIX Polio, IMOVAX polio, APEXXNAR, TRIAXIS polio, HEXYON
- *Pas admis* : VACCINS ANTI-ALLERGIQUES STALLERGENES : ce type de vaccination doit être ciblée, et n'est jamais urgente à la semaine près (soumis au réquisitoire).
- *Supprimé* : PREVENAR, PNEUMO 23, INFANRIX IPV, INFANRIX HEXA, MENJUGATE, Meningitec, MENCEVAX, THYPERIX, VIVOTIF BERNA car hors marché

MINERAUX, VITAMINES ET TONIQUES

CALCIUM

Pas admis, en faveur de la magistrale, qui est remboursée.

! Pour votre information, voici un exemple de magistrale remboursées par l'INAMI :

- R/ Gélules à 1,25 g de calcium carbonate* FTM
dt. x gélules (maximum 60)
* soit 500 mg de calcium élémentaire

FER

- *Admis* : toutes les spécialités enregistrées à base de Fer : LOSFERRON, FERRICURE, FEROGRADE, FERO-GRADUMET, FERCAYL, TARDYFERRON
- *Supprimé* : GESTIFEROL car hors marché

FLUOR

- *A supprimé* : FLUOR S.M.B. Gouttes cfr CBIP : pas d'indication pour l'usage systémique de fluorure.

MAGNÉSIUM

- *Pas admis*

VITAMINES B

- *Admis* : les rubriques thiamine (BENERVA, VIT B1 STEROP) et pyridoxine (PYRIDOXINE, VIT B6 STEROP), Vit B12 amp, et des associations de vitamines B : BEFACT FORTE et TRIBVIT 60 et 100 comprimés
- *Supprimé*: BETAMINE car hors marché
- *Ajouté*: VISTA B 12

ACIDE FOLIQUE

Pas admis, en faveur de la magistrale, qui est remboursée

! Pour votre information, voici un exemple de magistrale remboursées par l'INAMI :

- R/ Gélules à 0,4 mg d'acide folique FTM
dt. x gélules (maximum 60)

VITAMINE D

- *Admis* : D-CURE gouttes et 4 + 12 ampoules et gélules.
- *Ajouté* : Fultium 800 IE et FULTIVIT 3200 IE capsules, DEFEDIOL

VITAMINE K

- *Admis* : VITAMON K et KONAKION

MULTIVITAMINES

Les complexes de vitamines ne sont pas admis pour raison du coût que cela représente et parce que l'utilisation de multivitamines n'est indiquée qu'exceptionnellement.

Seule exception : AD Cure et quelques spécialités pour femmes enceintes.

- *Admis* : AD CURE, ERGY-NATAL 60 gélules, VINALAC 90 comprimés, GESTARELLE G 30 capsules et 90 caps, OMNIBIONTA PRONATAL 56 comprimés, OMNIBIONTA PRONATAL 90 comprimés
- *Pas admis* : OLAMINE, ALVITYL SIROP, PROTOVIT, OMNIBIONTA JUNIOR SIROP et MULTI-WILL.
- *Supprimé* : BIOCURE PRONATAL LA+DHA (60 + 120 capsules), ZENATE 100 capsules, BIOCURE LA PRONATAL 60 comprimé,

MEDICAMENTS A USAGE DERMATOLOGIQUE

ANTISEPTIQUES ET DESINFECTANTS

Chlorhexidine et associations avec chlorhexidine :

- *Admis* : ASTREXINE, CEDIUM CHLORHEXIDINE, HIBIDIL, HIBISCRUB, CETAVLEX, HACDIL SOL

Tosylchloramide sodique :

- *Admis* : seulement CHLORONGUENT et CLONAZONE.

Povidone iodée :

- *Admis* : BRAUNODERM, BRAUNOL, ISOBETADINE DERMIQUE, GEL, TULLES, GYNECO et ISOBETADINE SAVON GERMICIDE sauf savon grand flacon 500ml.
- *Pas admis* : ISOBETADINE SAVON GERMICIDE 500ml. ISOBETADINE applicateur vaginal
- *Supprimé* : IODEX, MEDISEPTA,

Du reste :

- *Admis* : CEDIUM BENZALKONIUM, FURACINE, HEXOMEDINE TC et NEO-SABENYL (200 ml seulement).

ANTIBIOTIQUES

- *Admis* : BACTROBAN, AFFUSINE petit et grand modèle
- *Supprimé* : CHLORAMFENICOL car hors marché

SULFAMIDES

- *Admis* : FLAMIGEL 50 g.
- Ajouté : LAMIDERM 9.95€/60 ml
- *Pas admis* : FLAMMAZINE 50 g cfr CBIP : Dans le soin des brûlures, l'utilisation de la sulfadiazine argentique (seule ou en association) en prévention des infections, n'est plus recommandée, en raison d'indices d'un retard de cicatrisation en cas d'usage prolongé.

ANTIMYCOSIQUES

- *Admis* : SELSUN shampooing et DAKTOZIN.
- *Pas admis* : DAKTARIN crème n'est pas admis en faveur des préparations magistrales remboursées.

! Pour votre information, voici quelques exemples de préparations magistrales remboursées par l'INAMI :

- *R/ Crème hydrophile à 2 % de miconazole nitrate FTM
dt. x grammes*

<i>R</i>	<i>Miconazole nitrate</i>	<i>1,00</i>
<i>/</i>		<i>g</i>
	<i>Crème au cétomacrogol tamponnée</i>	<i>49 g</i>

- *R/ Pâte lipophile FTM
dt x grammes*

<i>R</i>	<i>Vaseline blanche</i>	<i>50 g</i>
<i>/</i>		
	<i>Triglycérides à chaîne moyenne</i>	<i>20 g</i>
	<i>Oxyde de zinc</i>	<i>30 g</i>

ANTIVIRAUX

- *Admis* : Les crèmes génériques ACICLOVIR 2 g MAXIMUM.
- *Pas admis* : VIRATOP (3 g).

MEDICAMENTS CONTRE LA GALE ET LA PEDICULOSE

- *Admis* : SHAMPOUX Express et SHAMPOUX Easy, SILIKOM Once spray ainsi que RESULTZ peigne à poux et SHAMPOUX peigne à poux, la préparation magistrale perméthrine 5% crème hydrophile FTM 100g (même si celle-ci n'est pas remboursable par l'INAMI) aux tarifs de l'INAMI
- *Ajouté : Pas admis* : ZALVOR en faveur de la préparation magistrale perméthrine 5% crème hydrophile FTM 100g moins onéreuse.
- *Supprimé* : PRIODERM lotion, SILIKOM lotion car hors marché
- *Admis* : EMLA

ANTI-INFLAMMATOIRES PURES

- *Admis* : seulement les génériques d'ibuprofène gel (IBUPROFEN TEVA et KELA)
- *Pas admis* : FASTUM, MOBILISIN, et NIFLUGEL en raison des recommandations CBIP concernant le Fastum et en raison du prix.

! Pour votre information, voici une alternative en préparation magistrale remboursée par l'INAMI :

- *R/ Gel à 3 % d'acide flufénamique FTM
dt. x grammes*

R/ Acide flufénamique 3,0 g

Gel au carbomère anhydre q.s. ad 100 g

- *Admis* : HIRUDOID pommade et gel.

ANTI-ACNEIQUES

- *Pas admis* : ROZEX en faveur des préparations magistrales remboursés et moins chers.

! Pour votre information, voici quelques préparations magistrales remboursées par l'INAMI :

- *R/ Solution hydro-alcoolique à 4 % d'érythromycine FTM
dt x grammes*

<i>R</i>	<i>Erythromycine</i>	<i>4,40 g</i>
<i>/</i>	<i>Acide citrique anhydre</i>	<i>0,4 g</i>
	<i>Ethanol à 96 % V/V, dénaturé</i>	<i>50 g</i>
	<i>Eau purifiée q.s. ad</i>	<i>100 g</i>

- *R/ Gel hydrophile à 1% de métronidazole FTM
dt x grammes*

<i>R</i>	<i>Métronidazole</i>	<i>1,00 g</i>
<i>/</i>	<i>Gel au carbomère q.s. ad</i>	<i>100 g</i>

MEDICAMENTS ANTIPSORIASIQUES

- *Pas admis : DIPROSALIC en faveur des préparations magistrales remboursées.*

! Pour votre information, voici quelques préparations magistrales remboursées par l'INAMI :

- *R/ Pommade hydrophobe à 0.10%, à 0.25%, à 0.50% ou à 1% de dithranol FTM
dt x grammes*

<i>R</i>	<i>Dithranol (0.10%)</i>	<i>0,110 g</i>
<i>/</i>	<i>Paraffine liquide</i>	<i>30 g</i>
	<i>Vaseline blanche q.s. ad</i>	<i>100 g</i>

- *R/ Pommade hydrophobe à 20% d'ichtammol FTM
dt x grammes*

<i>R</i>	<i>Ichtammol</i>	<i>10,0 g</i>
<i>/</i>	<i>Vaseline blanche q.s. ad</i>	<i>50 g</i>

PREPARATIONS PROTECTRICES OU CICATRISANTES

- *Ajouté : NEO CUTIGENOL 90 g et 150 g, mais on rappelle les préparations magistrales possibles*

- *Supprimé* : MITOSYL car hors marché
- *Pas admis* : INOTYOL (raison prix 9.95 €).

MEDICAMENTS A USAGE OPHTALMIQUE

- *Admis* : ISOPTO ATROPINE, LACRYSTAT et CYCLOGYL.
- *Supprimé* : VISINE car hors marché
- *Pas admis* : ALLERGODIL

MEDICAMENTS A USAGE OTIQUE

- *Admis* : CERULYX, OTIPAX, OTOCALMINE, PANOTILE, POLYDEXA.

! Pour votre information, voici une préparation magistrale remboursée par l'INAMI :

- *R/ Solution auriculaire acide à 1% d'hydrocortisone FTM
dt x grammes*

<i>R</i>	<i>Hydrocortisone</i>	<i>100 mg</i>
<i>/</i>	<i>Acide acétique (30 % m/V)</i>	<i>0,24 g</i>
	<i>Propylèneglycol q.s. ad</i>	<i>10,0 g</i>

MEDICAMENTS DES AFFECTIONS BUCCO-PHARYNGEES

- *Admis* : ISO-BETADINE BUCCAL, CORSODYL bain de bouche, les sprays NEO-GOLASEPTINE ainsi que MUCOANGIN, et SULFARLEM S25 pour la xérostomie.
- *Ajouté* : COLLUTABS comp. à sucer, COLLUDOL spray, MEDICA spray lemon (enfants à partir de 30 mois)
- *Pas admis* : MEDICA SPRAY menthe
- *Supprimé* : ANGIOCINE 24 pastilles, JUNIOR ANGIN car hors marché.

AUTRES MEDICAMENTS DIVERS

- *Admis* :
 - Potassium : KALIUM RETARD, STERO-POTASSIUM, ULTRA K.
 - La spécialité DEANXIT
 - La spécialité ANTABUSE (CAMPRAL est remboursé INAMI)
 - SCOPOLAMINE amp, XYLOCAINE avec et sans adrénaline 1% et 2% amp., et GLUCOSE HYPERTONIQUE amp.

- *Supprimé* : CHLOROPOTASSURIL

DERMATOLOGIE

1. *PANSEMENTS ET COMPRESSES REMBOURSABLES* par l'INAMI comme magistrale (compresse stériles, compresse stériles non-adhérentes, bande de crêpe, bande de gaze, mèches, ...).

Ils ne sont pris en charge qu'à concurrence de leur prix INAMI, pas au tarif comptoir. Ils sont délivrés aux mutualistes et aux bénéficiaires sans mutuelle, avec une intervention personnelle par recipé (max 3 modules), propre à chaque CPAS.

2. *BANDAGES*

- *Admis* : BANDES DE CONTENTION DAUERBINDE (sauf DAUERBINDE FORT K), MICROPORE 1,25 et 2.5 cm. OMNIFIX 10 cm x 2.5m rouleau.
- *Pas admis* : ZETUVIT et compresses absorbantes, DAUERBINDE FORT K ainsi que MEFIX 5, 10 et 15 cm, bande de 2.5 m.

3. *PANSEMENTS*

- *Admis* : CURAPOR TRANSP 7x5 CM, CURAPOR TRANS 10x8 CM, HYDROFILM PLUS 9x15 CM, SUPRASORB F 10CMx 1 M, CURAPOR 7x5 cm, CURAPOR 10x8 cm, COSMOPOR E 15x9 CM, COSMOPOR E 25x10 CM, COSMOPOR E 35x10 CM. LOMATUELLE GAZE.
- *Pas admis* : OP-SITE, BIOGAZE, FLAMMATULE VASELINE.

4. *HYDROGELS*

- *Pas admis* : DUODERM HYDROGEL

5. HYDROCELL FOAM DRESSINGS

- *Pas admis* : ALLEVYN, BIATAIN, MEPILEX : remboursement possible via INAMI pour plaies chroniques.

! Nous portons l'attention sur le fait que dans certains cas, l'INAMI intervient dans le prix des pansements actifs des patients souffrant de plaies chroniques.

➤ **Qui a droit à cette intervention ?**

Les patients atteints de plaies chroniques (plaies traitées pendant 6 semaines et insuffisamment guéries après cette période).

➤ **Quel est le montant de l'intervention ?**

- *Par boîte de pansements, l'assurance obligatoire soins de santé rembourse 20 % du prix public.*
- *Le coût des pansements qui reste à charge du patient est pris en considération pour le maximum à facturer.*

➤ **Comment demander l'intervention ?**

- *Le médecin traitant doit compléter la demande d'autorisation de remboursement pour des pansements actifs à transmettre au médecin-conseil de la mutualité.*
- *En cas d'accord, le médecin-conseil délivre une autorisation de remboursement pour des pansements actifs valable 3 mois maximum.*
- *L'autorisation peut être prolongée pour 3 nouvelles périodes de 3 mois au maximum.*
- *Le patient doit présenter la prescription et l'autorisation au pharmacien, qui délivrera alors les pansements actifs.*

6. HYDROCOLLOIDES

- *Pas admis* : AQUACEL, COMFEEL, DUODERM : remboursement possible via INAMI pour plaies chroniques (cfr ci-dessus).

7. ALGINATES

- *Pas admis* : ALGISITE et SEASORB COMFEEL.

8. ECZEMA ATOPIQUE DES ENFANTS

- *Aucune spécialité n'est reprise sur la liste car énorme consommation et préférence pour les préparations magistrales.*

! Pour votre information, voici quelques préparations magistrales remboursées par l'INAMI :

- *R/ Crème lipophile FTM
dt x grammes*

R/ Vaseline au sesquioléate de sorbitan hydratée 100 g

- *R/ Crème lipophile à 10 % d'urée FTM
dt. x grammes*

R/ Urée 5,50 g

Vaseline au sesquioléate de sorbitan hydratée 49,5 g

- *R/ Crème hydrophile à 1 % d'hydrocortisone acétate FTM
dt. x grammes*

R/ Hydrocortisone acétate 1,00 g

Crème au cétomacrogol tamponnée q.s. ad 100 g

- *R/ Crème hydrophile à 0,1 % de triamcinolone acétonide FTM
dt. x grammes*

R/ Triamcinolone acétonide 100 mg

Crème au cétomacrogol tamponnée q.s. ad 100 g

- *R/ Pommade hydrophobe à 0,121 % de bétaméthasone valérate FTM
dt. x grammes*

R/ Bétaméthasone valérate 0,121 g

Paraffine liquide 30 g

Vaseline blanche q.s. ad 100 g

- *R/ Pommade hydrophobe à 0,05 % de clobétasol propionate FTM
dt. x grammes*

*R/ Clobétasol propionate 25 mg **

Paraffine liquide 15 g

Vaseline blanche q.s. ad 50 g

2) MEDECINE INTERNE ET GENERALE

- *Admis* : VOLUMATIC et FISIO CHAMBER
- *Supprimé* : VORTEX à cause du prix
- *Pas admis* : BABY-HALER, ISOBETADINE IRRIGATEUR VAGINAL.

